

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 21 mars 2017**

**Date de convocation : 14/03/2017**

**Présents :** Jean CARTIER, Marc ARGOUD, Annie BERECHÉ Marie-Agnès LAURENT, Didier CORVEY-BIRON, Christian ALBERTIN, René BAYLE,, Claude BLANC; Benjamin CHABERT, Géraldine CHALOIN ,Jean-Noël MANDIER, Hélène MANDIER, , Hervé PICON,

**Excusés(es) :** William BIT-MIGNON

**Absents(es) :** Marie-Hélène MASSOLA

**1 Approbation du précédent procès-verbal**

**2 Urbanisme**

- **Permis de construire :**  
Cartier Adrien parcelles A 670 et 672  
Construction d'une cuisine d'été  
Avis favorable

**3 Demande de subvention voirie programme 2017/2019**

Dans le cadre du contrat territorial le département aide les communes pour les travaux de grosses réparations de la voirie communale. Un dossier de demande a été préparé pour les années 2017 à 2019.

Les travaux à prévoir sont :

- Grosses réparations sur la chaussée de part et d'autre des 4 ouvrages de l'A49
- renforcement de la chaussée des voies N° 2 et 13 par la mise en place d'un tapis d'enrobés dosé à 130 kg/m<sup>2</sup>.
- Elargissement de la vois communale N° 7

L'estimation de ces travaux s'élèvent à 111 560 euros HT

***Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte cette proposition et charge le maire d'effectuer les démarches auprès du Conseil départemental de l'Isère.***

**4 Demande de subvention « économie d'énergie » école maternelle**

Une étude a été réalisée dans le cadre des économies d'énergie, parmi les mesures à prendre , le changement des menuiseries du bâtiment ancien avait été noté comme prioritaire.

Les travaux ont été estimé à 40 000 euros et pourrait être subventionné par le département à hauteur de 15 000 € et l'Etat à hauteur de 20 % soit 8000 euros.

***Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte cette proposition et charge le maire d'effectuer les démarches auprès du Conseil départemental de l'Isère et de l'Etat.***

**5 Tour de garde élections**

Le bureau de vote sera ouvert de 8 heures à 18 heures.

Plusieurs habitants de Beaulieu ont proposé de participer à la tenue des urnes.

**6 Approbation du compte de gestion du receveur et du Compte administratif 2016 commune**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	CUMULE
RECETTES	393 523.69	201 635.34	595 159.03
DEPENSES	282 756.80	169 396.47	452 453.27
RESULTAT	115 160.62	32 238.87	143 005.76

## EXERCICE

Le compte de gestion du percepteur et le compte administratif sont adoptés à l'unanimité,

### Affectation de résultat

	Résultats antérieurs	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Investissement	- 84 437.9	32 238.87	-52 199.03
Fonctionnement	195 473.70	115 160.62	310 634.32
TOTAL :			258 435.29

### RESULTAT DE CLOTURE GLOBAL

310 634.32

L'affectation de résultat est décidé comme ci-dessous

Résultat de clôture constaté en 2016:	310 634.32
Affectation en section d'investissement :	52 199.03
Affectation en section fonctionnement :	258 435.29

Le Conseil municipal valide à l'unanimité le compte administratif et l'affectation de résultat,

### 7 Décision en matière de contributions directs

Après en avoir débattu le conseil municipal souhaite maintenir les taux des taxes des ménages votés en 2016 à savoir :

- Taxe d'habitation : 8.22 %
- Foncier bâti : 14.70 %
- Foncier non bâti : 38.22 %

Le maire informe les conseillers municipaux que la Loi de Finances 2016 a apporté des modifications concernant les modalités de calcul du taux de taxe d'habitation intercommunal de la communauté de communes issue de la fusion. L'application des dispositions de cette loi de finances induit une hausse importante du taux de base de la taxe d'habitation qui s'établira à 9.74 % contre 5.87 % initialement prévu. Ce sont principalement les communes de l'ex 3C2V qui sont concernées puisque c'était la seule des intercommunalités qui appliquaient le régime de la fiscalité professionnelle unique. Pour atténuer cette hausse importante les conseillers communautaires envisagent de lisser cette augmentation sur 6 ans .

## **5 Budget 2017**

Les subventions aux associations seront maintenus comme en 2016.

Le Budget s'équilibre en :

- FONCTIONNEMENT à 630 704.29 €
- INVESTISSEMENT à 390 161.32

Les principales dépenses étant :

- Eclairage public 16 000 €
- Voirie 87 000 €
- Entretien Bâtiments 12 000 €
- Entretien Ecole 50 840 € (dont 40 000 euros de changement de menuiseries dans le bâtiment ancien)
- Entretien Salle des Fêtes 8 000 €
- Point propre (fontaine + éclairage) 42 400€
- Mise en accessibilité ERP 9 000€ (places de parking PMR)
- Salle des mariages 56 800 €

- Aménagement de la cure 15 000 € (Etudes)

Des demandes de subventions ont été sollicitées pour la plupart des ces opérations

**Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition du budget primitif 2017**

**8 Divers**